



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar le 22/01/2020

Cher(e) Collègue,

Tout au long de l'année, vous êtes extrêmement nombreux(ses) à solliciter le syndicat FOdpt68 au travers de ses représentants en vue de connaître et défendre vos droits. Vous suivez également avec attention les actualités et les actions de notre organisation syndicale. Vous pouvez ainsi mesurer au quotidien l'engagement, le dynamisme et la réactivité de notre équipe.

A cet effet, nous tenons vivement à vous remercier pour la confiance que vous nous accordez et vous proposons d'adhérer en 2020 à notre organisation syndicale. **N'hésitez plus, franchissez le pas.**

Notre Collectivité est à l'aube d'un tournant majeur de son histoire car elle va disparaître dès le 1^{er} janvier 2021 et **être absorbée par la Collectivité européenne d'Alsace**. De profonds changements sont à prévoir à court et moyen terme et ceux-ci auront sans aucun doute des **impacts sur les conditions de travail, sur les rémunérations et sur le déroulement de carrière** de la plupart des agents. Il est donc primordial que chacun et chacune puisse être défendu par une organisation syndicale forte en capacité de négocier avec l'Administration.

Chaque agent qui choisit ainsi de rejoindre le syndicat N°1 du département du Haut-Rhin et de la future CeA, bénéficie de **conseils précis** et de **réponses claires** lorsqu'il sollicite nos représentants syndicaux permanents. Ceux-ci ont d'ailleurs acquis au cours des dernières années une solide expérience et de multiples connaissances qui sont mises à profit de nos adhérents.

Dans le cadre d'un contrat d'assistance avec le cabinet d'avocats Grimaldi-Molina, nos adhérents bénéficient par ailleurs d'un **service de protection juridique** et de représentation en justice **sans frais supplémentaires**. Nous avons également tissé un partenariat avec un avocat local à destination de nos adhérents.

Il convient enfin de souligner que les cotisations syndicales versées ouvrent droit à un crédit d'impôts de 66% à l'exception des agents déclarants les frais réels. Dans ce dernier cas, le montant de la cotisation est à ajouter à ces frais.

Enfin, nous aurons le plaisir d'offrir, cette année encore à chaque adhérent, un **présent** financé intégralement par les condamnations prononcées par le Tribunal administratif contre le Département du Haut-Rhin en 2019.

Nous vous prions de recevoir, cher(e) collègue, nos meilleures salutations syndicales.

Pour le syndicat Force Ouvrière
Le secrétaire général

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

BULLETIN D'ADHESION 2020

Fédération FORCE OUVRIERE des personnels des Services Publics et des Services de Santé

J'adhère au

SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN (FOdpt68)

Nom :

Prénom :

Date de naissance (jj/mm/aa) :

Adresse (domicile) :

Code postal :

Ville :

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

Email personnel :

Grade :

Matricule :

Service/Affectation :

Montant de la cotisation 2019 : 114 € / année civile soit 9,50 € / mois

Règlement par : chèque unique 114€ * plusieurs chèques* (à préciser) :

* à l'ordre du "Syndicat FOdpt68"

virement mensuel (9,50 €) + Rattrapage depuis janvier

Date et signature de l'adhérent :



A retourner au trésorier du syndicat FO :

Syndicat FOdpt68
100 avenue d'Alsace – 68000 COLMAR
A l'attention de Chantal RIETSCH
Tél. : 07.70.02.58.43
courriel : chantal.rietsch@fodpt68.fr